



Regroupement familial algerien

Par **kab92**, le **04/09/2009** à **16:25**

Bonjour,

je suis algérien vivant en France, j'étais salarié (cadre) pendant un an et demi, avec la conjoncture actuelle je viens de perdre mon emploi, du coup actuellement je suis au chômage.

ma question est la suivante: est ce que en tant que demandeur d'emploi ai je le droit de faire un regroupement familial, car j'hésite parce que je suis à la recherche d'un emploi.

Merci pour vos réponses

Par **anais16**, le **04/09/2009** à **20:24**

Bonjour,

l'une des conditions indérogable au regroupement familial est d'avoir des ressources stables et suffisantes: un CDI à temps plein, un salaire égal eu smic +1/5 depuis les 12 derniers mois précédant la demande.

Votre situation doit donc se stabiliser afin d'assurer un RF. La procédure de RF étant très très longue, ne perdez pas de temps à lancer la procédure tant que le dossier n'est pas des plus complets.

Par **kab92**, le **04/09/2009** à **23:59**

Merci anais pour ces informations, donc a votre avis je patiente le temps de trouver un job en CDI !!!!

Cordialement

Par **anais16**, le **05/09/2009** à **00:30**

un CDI durant au moins un an et ensuite vous pourrez envisager le RF.